



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE POTTON

MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF POTTON

2, rue Vale Perkins, C.P. 330, Mansonville, Québec J0E 1X0
Téléphone: (450) 292-3313 Télécopieur : (450) 292-5555

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS, numéro 2001-291-T et numéro 2001-292-C
MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE numéro 2001-291
ET DE LOTISSEMENT numéro 2001-292 ET LEURS AMENDEMENTS
(Premiers projets)**

À toutes les personnes intéressées par les projets de «Règlement numéro 2001-291-T modifiant le règlement de zonage numéro 2001-291 et ses amendements» et le «Règlement numéro 2001-292-C modifiant le règlement de lotissement numéro 2001-292 et ses amendements», avis public est par les présentes donné par le soussigné, Directeur général secrétaire trésorier de la municipalité du Canton de Potton que le Conseil municipal a adopté, lors d'une session ordinaire tenue le 4 juillet 2011, les projets de règlements suivants:

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2001-291-T
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2001-291 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser les habitations trifamiliales dans la zone Rec-1.

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2001-292-C
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT, NUMÉRO 2001-292 ET SES AMENDEMENTS.**

Ce projet de règlement a pour objet de préciser la superficie minimale des terrains pour l'usage « trifamiliales » dans la zone Rec-1.

À cet effet, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation à l'Hôtel de Ville, situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville, **Judi, le 28 juillet 2011**, à compter de 18h, conformément à l'article 125 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de celle-ci, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, le règlement pourra faire l'objet d'une demande visant à ce que ledit règlement contenant ces dispositions, et adopté par le conseil, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 2, rue Vale Perkins à Mansonville durant les heures ordinaires de bureau.

DONNÉ AU CANTON DE POTTON, ce 14 juillet 2011.

Thierry Roger
Directeur général secrétaire trésorier

